

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 31 MARS 2015**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trente-et-unième jour du mois de mars deux mille quinze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1679-03-15    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.-            Ajout des règlements 1309, 1310 et 1312 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au point 1.1.1 B);
- 2.-            Ajout du point 3.5 : Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Richelieu : Gala d'excellence - Visibilité des municipalités;
- 3.-            Ajout du point 5.1.6 : Services bancaires - Exercice de l'option de renouvellement pour une période de 2 ans;
- 2.-            Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1680-03-15    Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 2 mars 2015 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

Les points 1.2.1 à 5.1.3 à l'ordre du jour sont discutés préalablement.

## **1.2 Urbanisme - Divers**

### **1.2.1 MRC d'Acton - Processus de consultation publique sur les projets d'élevage porcin - Demande d'appui**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC d'Acton qui visent à obtenir une modification de la Loi en vue d'abroger le processus de consultation publique sur les projets d'élevage porcin même si le MDDELCC, avant la consultation publique, acquiesce à l'émission du certificat d'autorisation. L'orientation du comité administratif vise la transparence et l'importance de diffuser l'information quant à un projet d'élevage porcin afin de donner à la population le privilège de s'exprimer.

## **2.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

### **2.1 Suivi du dossier concernant la demande de modifications**

Le directeur général soumet qu'une rencontre est intervenue entre le directeur régional par intérim, M. Sébastien Doire, le conseiller en sécurité incendie, direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du MSP M. Philippe Jobin et Mme Catherine Otis, conseillère en sécurité civile, direction régionale de la sécurité civile. Participaient également à la réunion Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI de la MRC du Haut-Richelieu, le directeur de service incendie de Saint-Jean-sur-Richelieu et le chef de division et de prévention soit, MM. Jean-Pierre Laporte et Robert Meloche. En l'occurrence, les représentants du ministère ont expliqué certaines problématiques pour acquiescer à la demande d'extension de délai de 5 à 7 ans pour la réalisation des activités de prévention des risques plus élevés et de 1 à 2 ans pour les visites des risques annuels. Les membres du comité administratif suggèrent de solliciter une rencontre avec la ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, afin d'explicitier les enjeux de la demande de modification du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie dans le contexte particulier du Haut-Richelieu et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

### **2.2 École nationale des pompiers - Renouvellement d'entente**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler l'entente de gestionnaire de la formation pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

### **2.3 Rapport de l'An 4**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution adoptant le rapport de l'an 4 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, le tout en vue de son acheminement au ministère de la Sécurité publique.

### **2.4 Comité de suivi et gestion administrative régionale**

Les membres du comité administratif recommandent de préciser le projet de création d'un comité de suivi et de gestion administrative et de l'acheminer à chacun des membres pour réflexion et échanges préalablement à la séance régulière du 13 mai 2015.

**3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**3.1 Entente tripartite de développement culturel - 2<sup>e</sup> édition**

Il est mentionné que le ministère de la Culture et des Communications est intéressé à conclure une nouvelle entente avec la MRC du Haut-Richelieu et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour une période de 3 ans à raison de 75 000\$ par année versés par le ministère, 50 000\$ par la MRC du Haut-Richelieu, 22 000\$ par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce dossier sera discuté préalablement à la séance du conseil du 8 avril 2015.

**3.2 Demandes d'appui**

**3.2.1 Forum Jeunesse en Montérégie - Fusion**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches des trois Forums Jeunesse en Montérégie qui s'opposent à la fusion en un seul organisme considérant les efforts de tous les milieux dans le contexte de compressions budgétaires.

**3.2.2 MRC de Manicouagan - Fonds de développement des territoires**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Manicouagan afin que les mesures administratives simplifiées appliquées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité soient transposées à l'administration du futur Fonds de développement des territoires.

**3.3 Pacte rural 2014-2019 - Projet « Haut-Richelieu : Région branchée (développement et promotion d'un circuit de bornes publiques et touristiques en ruralité) » - Demande d'aide financière du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et réunion du comité de suivi**

Le directeur général soumet que le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) déposera le projet « Haut-Richelieu : Région branchée (développement et promotion d'un circuit de bornes publiques et touristiques en ruralité) » visant entre autres, un plan de communication du réseau de bornes électriques. À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 8 avril 2015.

**3.4 Aide financière au développement économique/tourisme - Versement**

Les membres du comité administratif recommandent le versement de l'aide financière au développement économique pour le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) de même que celui budgété pour les activités de tourisme et ce, au prorata de l'année.

**3.5 CCIHR - Gala d'excellence**

Les membres du comité administratif acceptent la nouvelle orientation des représentants de la CCIHR afin d'assurer la visibilité des 14 municipalités du territoire de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du Gala de l'excellence, édition 2015. En l'occurrence, la présentation de photographies et le commentaire des « bons coups » de chacune sont désormais préconisés car le projet de vidéo initial ne peut se réaliser pour des raisons techniques. Par ailleurs, l'aide financière accordée sera maintenue.

**4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**4.1 Bail - CHR vs MRCHR**

Le directeur général soumet que le bail entre Compo-Haut-Richelieu inc. et la MRC du Haut-Richelieu venant à échéance cette année, un nouveau bail devra être proposé.

**4.2 Convention exclusive - CHR vs MRCHR**

Le directeur général soumet que la convention exclusive de gestion intégrée des matières résiduelles conclue entre Compo-Haut-Richelieu inc. et la MRC du Haut-Richelieu venant à échéance cette année, une nouvelle version sera proposée.

**4.3 Projet de PGMR révisé - Consultation publique et rémunération**

Les membres du comité administratif recommandent la nomination des membres de la Commission de consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé, soit : Mme Fernande Lévesque, milieu « syndical »; Mme Renée Gagnon, milieu « environnement »; M. Stéphane Legrand, milieu « affaires », M. Guy Duval, milieu « sociocommunautaire » et M. Michel Fecteau, M. Réal Ryan, Mme Suzanne Boulais, Mme Christiane Marcoux pour la MRC du Haut-Richelieu.

Il est recommandé de tenir deux séances publiques soit, le 2 juin 2015 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu et le 3 juin 2015 à la salle des organismes (FADOQ), 959 rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Par ailleurs, il est suggéré d'autoriser un honoraire de 75\$ par présence pour les non-élus de même que le remboursement de leur kilométrage (0,47\$/km).

**5.0 FONCTIONNEMENT**

**5.1 Finances**

**5.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 avril prochain.

**5.1.2 Rapport financier 2014 et rapport du vérificateur**

Le directeur général soumet que le rapport financier 2014 sera déposé le 8 avril prochain. À cet effet, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à en ratifier le dépôt. Les représentants de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) en feront la présentation aux membres du conseil préalablement à la séance ordinaire d'avril 2015.

**5.1.3 Nomination des vérificateurs pour l'année 2015**

Les membres du Comité administratif discuteront de la nomination des vérificateurs pour l'année 2015 préalablement à la séance régulière du 8 avril 2015.

Mme Christiane Marcoux quitte la réunion.

**1.0 URBANISME**

**1.1 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Municipalité de Venise-en-Québec**

**A.1 Règlement 411-2015**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 411-2015 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement change une affectation RF en créant une aire à haute densité pour des fins multifamiliales et l'établissement de résidences pour personnes âgées.

**A.2 Règlement 412-2015**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 412-2015 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone destinée à des habitations multifamiliales et résidences pour personnes âgées. Par ailleurs, trois zones publiques communautaires sont également créées.

**B) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**B.1 Règlement 1282**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1282 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone située de part et d'autre du passage Des Peupliers.

**B.2 Règlement 1285**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1285 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à scinder l'usage « du service de lavage, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route » d'une sous-classe de manière à créer deux usages distincts soit le lavage automatique et le lavage à la main de ces véhicules.

**B.3 Règlement 1309**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1309 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie une sous-classe des services d'assainissement et autres services de gestion des déchets afin de permettre l'usage « récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle » (ex. : récupération de sable de fonderie). De même, il crée une nouvelle zone délimitée par la voie ferrée du CN à l'est du Chemin de la Coulée des pères, au sud par le Chemin du Clocher et à l'ouest par le Chemin du Grand-Pré.

**B.4 Règlement 1310**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1310 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise les usages « salle de billard », « centre sportif », « piscine » et « gymnase » dans une zone. Il autorise également un garage et abri d'auto isolé d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 85 mètres carrés dans un secteur. La hauteur maximale des bâtiments principaux à 10 mètres pour un secteur délimité par les rues Fillion, Bellerive et Deschênes y est également préconisée.

**B.5 Règlement 1311**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1311 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, il s'agit d'une concordance au règlement 514 concernant une dérogation en plaine inondable (nouveau pont). Il est souligné que le certificat de conformité ne sera émis qu'après la réception d'une lettre du MAMOT quant à la conformité aux orientations gouvernementales du règlement 514, laquelle est attendue d'ici le 12 avril prochain.

**B.6 Règlement 1312**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1312 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone entre les rues Vimy et Mignonne afin d'autoriser la classe d'usage « trifamiliale et multifamiliale ». Il supprime également les notes relatives à une zone tampon et l'aménagement d'une entrée charretière.

**C) Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 15-280**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 15-280 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet l'agrandissement maximum de 50% d'un bâtiment où il y a un usage principal dérogatoire protégé par droits acquis.

**1.1.2 Modifications**

**A) Règlement 507 - Affectation agricole - Rencontre MAMOT et MAPAQ**

Les membres du comité administratif suggèrent qu'une rencontre intervienne avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Me Pierre Moreau, suite aux discussions intervenues entre des membres du comité administratif et du comité schéma d'aménagement lors d'une rencontre tenue le 25 mars 2015 avec quatre représentants du MAMOT et du MAPAQ. En l'occurrence, les définitions de termes comme « l'étalement urbain » de la part des représentants des ministères par rapport à ceux de la MRC ne se rejoignent pas car pour le MAMOT, l'étalement urbain constitue l'ajout de 2 résidences et plus en milieu agricole. Également, les fonctionnaires provinciaux tiennent à ce que la cartographie soit absolument intégrée au règlement au lieu de normes et critères à rencontrer, ce qui risque de susciter la spéculation vu la rareté de lots disponibles générée par l'application trop rigoureuse de l'orientation 10. Il est également souligné que certaines demandes du MAPAQ constituent un recul vis-à-vis la situation territoriale actuelle en ce qui a trait à la consolidation d'îlots déstructurés en affectation agricole. À suivre.

CAPV2015-03-31

**B) Règlement 515**

**B.1 Adoption du règlement**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 515 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 512 particulièrement en ce qui a trait à la correction de la cartographie de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu pour les rues Bellerive et Kelly.

**B.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 515.

**5.1.4 Délégation les 3 et 4 juin 2015 - FQM**

**CONSIDÉRANT** le Grand Rendez-vous des Régions et l'Assemblée des préfets organisés par la FQM les 3 et 4 juin 2015 à Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'événement du Grand Rendez-vous des régions, la FQM sollicite la participation de 4 représentants par MRC soit le préfet, le préfet suppléant, un membre élu de même que le directeur général de chaque MRC;

**EN CONSÉQUENCE;**

1681-03-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif délègue M. Michel Fecteau, M. Réal Ryan, M. Jacques Landry et le directeur général à participer au Grand Rendez-vous des régions le 3 juin prochain;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.1.5 Demande de rencontre - Projet « Assisto.ca »**

Les membres du comité administratif recommandent de rencontrer les personnes ressources pouvant présenter le projet « Assisto.ca » préalablement à la séance régulière du 13 mai 2015.

**5.1.6 Services bancaires - Option de renouvellement**

Le directeur général soumet que l'option de renouvellement de 2 ans du contrat de services bancaires est avantageuse pour la MRC considérant l'intérêt versé sur les soldes créditeurs journaliers. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution à cet effet considérant que les taux d'intérêt ont considérablement diminué depuis 3 ans.

**5.2 Fonctionnement - Divers**

**5.2.1 Lake Champlain Basin Program - Steering Committee - Représentant**

Les membres du comité administratif recommandent le maintien de l'orientation privilégiée au mois de janvier à l'effet de ne plus déléguer de représentant de la MRC au sein du Lake Champlain Basin Program et Steering Committee.

CAPV2015-03-31

**5.2.2 Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRAM) - Nomination**

La demande de nomination d'un représentant par MRC pour siéger au sein de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRAM) est reportée au mois de mai considérant que le processus d'abolition de la CRÉ Montérégie Est est toujours en cours.

**5.2.3 Réunion de juillet 2015**

1682-03-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les membres du comité administratif tiennent leur réunion de juillet le jeudi 25 juin 2015, 9h00, en lieu et place du mardi 30 juin 2015, 9h00.

ADOPTÉE

**5.2.4 Archives - Destruction - Autorisation des Archives Nationales**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander l'autorisation des Archives Nationales pour la destruction d'archives sur support papier une fois qu'elles auront été numérisées.

**6.0 ÉVALUATION**

**6.1 Représentation au TAQ**

1683-03-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif mandate Me Hélène Francis de la firme Paradis, Lemieux, Francis avocats afin d'agir pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu en ce qui a trait aux demandes de révision déposées au TAQ pour l'ensemble des dossiers situés en plaine inondable.

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**6.2 Dépôt de rôles - Demande d'extension de délai**

Considérant les travaux supplémentaires requis pour la modernisation du rôle d'évaluation pour les municipalités de Noyan, Henryville, Saint-Sébastien, Sainte-Anne-de-Sabrevois et Sainte-Brigide-d'Iberville, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution permettant le dépôt de ces rôles au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2015, si requis.

**7.0 COURS D'EAU**

**7.1 Ruisseau Chartier, branche 22 et Décharge des Vingt, branches 18 et 25 - Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois**

**7.1.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 22 du ruisseau Chartier ainsi que dans les branches 18 et 25 du cours d'eau Décharge des Vingt, situées en la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.



**7.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

L'analyse des soumissions reçues pour ce dossier étant en cours vu leur ouverture le 30 mars 2015, un rapport sera déposé aux membres du conseil le 8 avril 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**7.2 Cours d'eau Rémillard - Municipalité de Lacolle**

**7.2.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Rémillard situé en la municipalité de Lacolle.

**7.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

L'analyse des soumissions reçues pour ce dossier étant en cours vu leur ouverture le 30 mars 2015, un rapport sera déposé aux membres du conseil le 8 avril 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**7.3 Rivière du Sud-Ouest, branches 34, 35 et 59 - Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville**

**7.3.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 34, 35 et 59 de la rivière du Sud-Ouest situées en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**7.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

L'analyse des soumissions reçues pour ce dossier étant en cours vu leur ouverture le 30 mars 2015, un rapport sera déposé aux membres du conseil le 8 avril 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**7.4 Cours d'eau MacFie, branche 6 - Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville**

**7.4.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 6 du cours d'eau MacFie située en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

**7.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

L'analyse des soumissions reçues pour ce dossier étant en cours vu leur ouverture le 30 mars 2015, un rapport sera déposé aux membres du conseil le 8 avril 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**7.5 Cours d'eau Joseph-Lebeau, branche 1 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**7.5.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 1 du cours d'eau Joseph-Lebeau située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

CAPV2015-03-31

**7.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

L'analyse des soumissions reçues pour ce dossier étant en cours vu leur ouverture le 30 mars 2015, un rapport sera déposé aux membres du conseil le 8 avril 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**7.6 Station de pompage du rang des Côtes - Fourniture et installation d'un système d'instrumentation et de contrôle - Octroi de contrat**

L'analyse des soumissions reçues pour ce dossier étant en cours vu leur ouverture le 30 mars 2015, un rapport sera déposé aux membres du conseil le 8 avril 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**8.0 VARIA**

**9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1683-03-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 31 mars 2015.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier